



Taxe d'apprentissage 2020

Versement direct au lycée Professionnel et UFA

Versement en 3 ETAPES

1. Remplissez le bordereau de versement (ci-dessous)
2. Effectuez votre versement direct de taxe d'apprentissage :
(13 % de 0.68 % de votre masse salariale 2019)
3. Le lycée Professionnel édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Bordereau de versement à retourner au :

LYCEE DES METIERS LPP – UFA – CFP ST ENNEMOND N° UAI : 0421006 R

8-10 rue du Pilat
42400 ST CHAMOND
04 77 22 03 03
s.santos@lpp-st-ennemond.fr

Votre versement direct de taxe d'apprentissage :€

- ✓ Par chèque ci-joint : à l'ordre du LPP ST ENNEMOND
✓ Par virement :

IBAN du OGEC LPP ST ENNEMOND, en précisant la référence **TA 2020 et nom de l'entreprise**

FR 76	3000	3042	7000	0200	1389	182
-------	------	------	------	------	------	-----

BIC

Votre entreprise :

Nom : SIRET :

Adresse :

CP : Ville :

Nom et prénom du contact : M. Mme.

Téléphone du contact : Courriel du contact :